

AA.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2009-20 DU 02 JUILLET 2009

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou le 05 mai 2009 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Ouaké-frontière du Togo au Bénin.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 23 juin 2009,

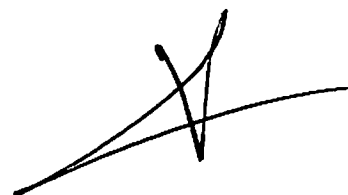
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée, la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de **huit milliards (8.000.000.000) de francs CFA** signé à Cotonou le 05 mai 2009 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Ouaké-frontière du Togo au Bénin.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

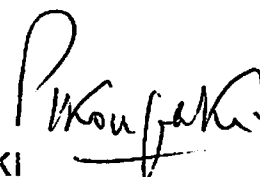
Fait à Cotonou, le 02 juillet 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



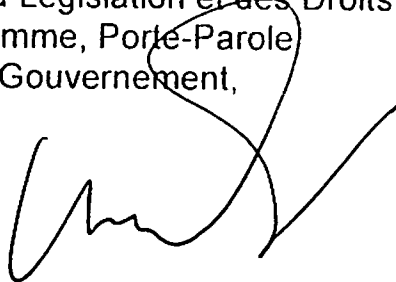
Dr Boni Y A Y I

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de
l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



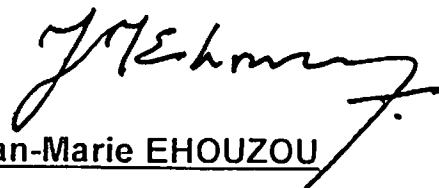
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits
de l'Homme, Porte-Parole
du Gouvernement,



Victor Prudent TOPANOU

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine, de la
Francophonie et des Béninois
de l'Extérieur,



Jean-Marie EHOZOU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; HCJ 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; - MECPDEPPCAG 4
GS/MJLDHPPG 4 – MAEIAFBE 4 - AUTRES MINISTERES 27 - SGG 4 ; IGE-DEP-INSAE
3 ; DSIA 2 ; DGBM-CF-DGTCP-DSDV 8 ; BN-DAN-DLC 3 ; GCONB-DGCST 2 ; BCP-CSM-
IGAA 3 ; UAC-ENAM-FADESP 3 ; UNIPAR-FDSP 2 ; JO 1 .